



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Associations, clubs et federations

Question écrite n° 66115

### Texte de la question

M Claude Gaillard appelle l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur la suppression de postes de cadres techniques regionaux. La Federation francaise de handball s'estime tres touchee par cette mesure conduisant a la suppression de quatre postes en 1993 alors que le nombre de postes est aujourd'hui insuffisant. Ainsi, par exemple, la Ligue francaise de handball ne dispose plus que d'un seul cadre technique au lieu de trois qu'elle devrait compter selon les criteres techniques appliques en la matiere. Considerant le danger de cette insuffisance de postes pour les perspectives de medailles, pour la vie locale du sport en general, d'une si haute valeur educative pour les jeunes, il demande donc quelles mesures sont prevues pour remedier rapidement a ce deficit de cadres.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministere de la jeunesse et des sports, comme d'autres departements ministeriels, contribue a l'effort budgetaire de reduction des effectifs de la fonction publique. Cependant, il convient de remarquer que la norme de reduction arretee a 1,5 p 100 en 1993 ne s'applique pas a ce departement ministeriel, considere par le Gouvernement comme un secteur prioritaire. En effet, le nombre d'emplois budgetaires a supprimer a ete fixe a quatre-vingt-dix au lieu de cent treize repartis de la maniere suivante : six emplois administratifs, quatre-vingt-quatre emplois de cadres techniques. Par ailleurs, les suppressions d'emplois sont compensees dans la loi de finances, a la fois par la creation de vingt contrats de haut niveau pour les entraineurs des federations non olympiques et par l'inscription d'une mesure budgetaire nouvelle dont l'objectif est de donner aux federations concernees par les retraits d'emplois les moyens financiers de recruter des animateurs sportifs. Ainsi, avec ce nouveau dispositif qui vise a transformer l'aide actuelle en personnels par une aide financiere equivalente, les federations sportives seront en mesure de recruter a terme, des conseillers techniques federaux notamment pour assurer l'encadrement des disciplines sportives dans les ligues.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gaillard Claude](#)

**Circonscription :** - Union pour la democratie francaise

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66115

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 janvier 1993, page 18